



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 31.03.2023
Date de fin de visibilité prévue: 31.03.2024
Numéro de publication: UP04-0000004952

Entité de publication
Zwahlen et Mayr S.A., Route Industrielle 18, 1860 Aigle

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Zwahlen et Mayr S.A.

Organisation concernée:
Zwahlen et Mayr S.A.
CHE-108.107.754
Route Industrielle 18
1860 Aigle

Indications concernant l'assemblée générale:
20.04.2023, 17:00 heures, Cantine de l'usine, , Route Industrielle 18, 1860 Aigle

Texte d'invitation/ordre du jour:
Assemblée Générale ordinaire du 20 avril 2023 à 17 h 00

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'**assemblée générale ordinaire**

le jeudi 20 avril 2023 à 17.00 h à la cantine de l'usine, Route Industrielle 18, 1860 Aigle
(liste des présences dès 16.30H)

Ordre du jour de l'assemblée générale avec proposition du conseil d'administration

- **Commentaires du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés de l'exercice 2022**
- **Rapports de l'organe de révision**
- **Décisions relatives à:**
 - a. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2022
Proposition: Approbation
 - b. Approbation des comptes consolidés et statutaires de l'exercice 2022
Proposition: Approbation
 - c. Emploi du bénéfice au bilan
Proposition :

Report de résultat de l'exercice précédent CHF 10'102'616

Résultat de l'exercice 2022 CHF 773'009

Bénéfice à disposition de l'Assemblée générale CHF 10'875'625

Report à nouveau CHF 10'875'625

d. Décharge aux membres du Conseil d'Administration

Proposition : Décharge à tous les membres.

- **Elections**

- **a. Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration**

a1 Réélection de M. Yves Bosson pour une année et sa réélection comme Président du Conseil d'administration au cours du même vote

a2 Réélection de M. Francesco Punzo pour une année et sa réélection comme administrateur délégué au cours du même vote

a3 Réélection de M. Christian Charpin pour une année

- **b. Comité de rémunération**

b1 Réélection de M. Francesco Punzo

b2 Réélection de M. Christian Charpin

- **c. Organe de révision des comptes consolidés et statutaires.**

Le Conseil d'Administration propose l'attribution du mandat à la Fiduciaire Mazars à Lausanne pour l'exercice 2023.

- **d. Représentant indépendant**

Le Conseil d'Administration propose de réélire M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2 à Monthey en qualité de représentant indépendant de Zwahlen & Mayr SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

- **Vote sur la rémunération en 2024 du Conseil d'Administration et de la Direction Générale**

- **a1** Vote sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration

- **a2** Vote sur les rémunérations de la Direction Générale

- **Divers et propositions individuelles**

Comme indiqué au chapitre Gouvernance d'entreprise, page 49, chiffre 6.3 du rapport annuel 2021, toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2023 devait nous parvenir au plus tard le 28 février 2023, de manière à ce que les délais légaux de publication de la présente convocation puissent être respectés.

Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai indiqué.

Informations :

Le rapport annuel, les comptes consolidés et le rapport de l'organe de révision et des comptes consolidés sont à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la société.

Un actionnaire de Zwahlen & Mayr SA ne peut être représenté à l'assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey). Les procurations en faveur d'un membre d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens de l'Art 689 C et 689 D du CO sont interdites.

Un système de vote électronique pour l'Assemblée générale 2023 est disponible.

Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant.

Le Conseil d'Administration

Aigle, le 29 mars 2023